

*** Communiqué de presse ***

9 mai 2023

Le programme de formation et de perfectionnement de la CCNT est reconduit

Bâle.– Lancé en 2010, le programme de formation et de perfectionnement de la CCNT sera maintenu à l'avenir

Les formations initiales et continues dans l'hôtellerie-restauration, subventionnées depuis 2010 par la CCNT, contribuent avec succès à la qualification des collaboratrices et collaborateurs et permettent de ce fait d'accroître la productivité des entreprises et de fidéliser le personnel dans la branche. A ce jour, plus de 13'500 personnes ont déjà bénéficié de ces aides financières.

Courant encore jusqu'à fin 2023, l'offensive de formation proclamée en janvier 2021 pour atténuer les conséquences de la pandémie sur la branche ne représente qu'une *extension* du programme de subventions en vigueur depuis 2010; elle se concrétise par la prise en charge de la *totalité* des frais de cours et par l'*augmentation* substantielle des compensations de salaire versées à l'employeur.

Point important pour les personnes souhaitant se former : le projet de formation et de formation continue de la CCNT, qui se déroule depuis trois ans sous le titre de campagne «Formation incluse », sera quant à lui poursuivi l'année prochaine. La commission de surveillance de la CCNT de l'hôtellerie-restauration déterminera d'ici fin 2023 dans quelle mesure et pour quels cours des subventions et des compensations de salaire seront versées à partir de 2024.

Pour de plus amples informations:

www.formation-incluse.ch

*** Fin du texte ***

Lien de téléchargement du matériel d'illustration:

<https://www.dropbox.com/scl/fo/u2xwjf41b3j7p9vppc5gj/h?dl=0&rlkey=wji9wekjppf5oydkw94ww2qm>

Coordination pour l'information aux médias:

Sabine Bosshardt, Bosshardt Kommunikation

Tél: +41 (0)44 244 27 27, sb@bosshardt-kommunikation.ch